



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 22<sup>ème</sup> Session du  
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel -Rapport  
national d'Andorre -Genève, 07 Mai 2015**

Par *Ado ELHADJ ABOU, Ambassadeur R. P. n.*

Monsieur le Président,

La délégation du Niger félicite la délégation de la Principauté d'Andorre pour la présentation de son rapport à ce 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU.

Ma délégation note que depuis le 1<sup>er</sup> examen d'Andorre en 2010, les autorités ont adopté un ensemble de lois qui renforcent le dispositif législatif, notamment dans les domaines de l'immigration, de la protection des catégories vulnérables ainsi que des droits civils et politiques, en réponse à certaines recommandations qui lui ont été adressées, afin de promouvoir davantage et de protéger les droits de l'homme.

D'autres lois et décrets qui s'inscrivent également dans cette optique, ont porté sur la création d'organismes de promotion et de protection des droits de l'homme dont le Forum National de la Jeunesse et la Commission Nationale de prévention de la violence sexiste et la violence au foyer.

En outre, la Principauté d'Andorre a signé ou ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris ceux induisant de nouveaux engagements internationaux, témoignant ainsi de sa réelle volonté de poursuivre ses efforts pour se conformer au mieux, aux normes internationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Ma délégation félicite la Principauté d'Andorre pour toutes ces avancées. Néanmoins, elle l'encourage à ratifier certains instruments auxquels elle n'est pas encore partie, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ma délégation lui recommande également de renforcer le cadre institutionnel pour la protection des droits de l'homme par la mise en place une Institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie.